

# Le Parlement européen veut assainir les paris en ligne

Par AFP le 10 septembre 2013

Les députés européens ont approuvé mardi à une large majorité un rapport visant à assainir les paris en ligne et à protéger les parieurs contre les fraudes ou contre eux-mêmes.

Le rapport, soutenu par l'eurodéputé conservatrice britannique Ashley Fox a recueilli 572 voix pour, 79 voix contre. Il y a eu 61 abstentions.

Le texte reprend en partie l'esprit du plan d'action proposé par la Commission européenne en octobre dernier pour réguler au niveau européen les sites de jeux et paris en ligne. Il prévoit notamment l'interdiction de certains types de paris (sur des compétitions de mineurs par exemple) ainsi que des mesures pour protéger le consommateur.

Il souligne également que "les jeux d'argent et de hasard ne constituent pas une activité économique ordinaire" du fait de leurs incidences sanitaires et sociales "potentiellement négatives", comprenant "la dépendance au jeu, le crime organisé, le blanchiment de capitaux et le trucage de matchs".

Le texte a été salué par l'EPMA qui représente les opérateurs de pari mutuel dans 10 Etats-membres de l'Union européenne dont, en France, le PMU.

Il s'agit d'une "étape importante" vers la reconnaissance, au niveau européen, du "droit au pari", a estimé l'association dans un communiqué. European lotteries, l'association qui regroupe les détenteurs de monopoles dans l'UE, s'est également félicité de ce vote en soulignant notamment que le Parlement a clairement souligné le droit des États-membres à définir leur politique de jeu en fonction de leurs propres valeurs.

Concernant la protection des joueurs, les parlementaires se sont notamment prononcés en faveur de la mise en place de registres d'auto-exclusion, de limites de pertes ou de seuils de durée de jeu. Ainsi tout joueur en ligne qui le souhaite pourra être automatiquement exclu par différents opérateurs. Pour empêcher les mineurs d'accéder à des sites de jeu en ligne et la détention de plusieurs comptes par joueur, le texte recommande également la mise en place de systèmes communs d'identification électronique.

Les eurodéputés ont également préconisé des mesures afin de mieux lutter contre les sites illégaux avec la mise en place de listes noires et le blocage des sites et des transactions financières qui y figurent.